



Résolution adoptée par la présidence du PSE Bruxelles, le 12 octobre 2006

Vu la coalition gouvernementale du SMER, parti membre du PSE, avec le parti d'extrême-droite SNS;

Vu la Déclaration « Pour une Europe moderne, pluraliste et tolérante » adoptée par le Congrès du PSE à Berlin en 2001, qui stipule que : « tous les partis adhèrent aux principes suivants (...) : s'abstenir de toute forme d'alliance politique ou de coopération à n'importe quel niveau avec tout parti politique qui incite ou tente d'attiser les préjugés raciaux ou ethniques et les haines raciales » ;

La présidence du PSE, réunie à Bruxelles le 12 octobre 2006,

1. prend note de la lettre de Robert Fico adressée à Poul Nyrup Rasmussen en date du 11 octobre 2006 et de son intention de suspendre la participation de SMER – Sociale-démocratie aux réunions du PSE ;
2. conformément à l'article 3 des statuts du PSE, décide de suspendre provisoirement l'affiliation de SMER – Social-démocratie ;
3. analysera à nouveau la situation en juin 2007, à la lumière des évolutions politiques en Slovaquie et sur la base d'un échange d'informations et de contacts entre SMER – Social-démocratie et le PSE.

La présidence du PSE est la seule instance compétente pour revoir cette décision.

